



CCI HAUTE-SAVOIE

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Marché n°2574H01MP

**Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du
siège de la CCI de Haute-Savoie**

Date et heure limites de réception des offres :

Mardi 11 février 2025 à 12H00

Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Savoie

5 Rue du 27ème BCA

CS 62072

74011 ANNECY

Site internet : www.haute-savoie.cci.fr

Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 - Variantes.....	4
3 - Les intervenants	4
3.1 - Contrôle technique.....	4
3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	5
4 - Conditions relatives au contrat.....	5
4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
5 - Contenu du dossier de consultation	5
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	5
6.1 - Documents à produire	6
6.2 - Visites sur site.....	7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	7
7.1 - Transmission électronique.....	7
7.2 - Transmission sous support papier	8
8 - Examen des candidatures et des offres	8
8.1 - Sélection des candidatures	8
8.2 - Attribution des marchés	8
8.3 - Suite à donner à la consultation	9
9 - Récompenses	9
10 - Renseignements complémentaires.....	9
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	9
10.2 - Procédures de recours.....	9

Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du siège de la CCI de Haute-Savoie.

Lieu(x) d'exécution :
Siège CCI Haute-Savoie
5 rue du 27^{ème} BCA
74000 Annecy

1.2 – Contexte

Le Siège de la CCI Haute-Savoie, situé « 5 rue du 27^{ème} BCA » à Annecy, a été achevé et livré en 2003. A ce jour, seuls des travaux d'entretien, de maintenance et de réparation ont été effectués sur ce bâtiment de 3 589 m² répartis sur 7 niveaux (rez-de-chaussée et 6 étages).

Après plus de 20 ans de fonctionnement, il est apparu nécessaire de programmer différents travaux :

1/ Opérations de réhabilitation, y compris énergétique

Pour des raisons de décarbonation, de sobriété énergétique mais aussi de confort pour les salariés et les visiteurs de la CCI Haute-Savoie, plusieurs chantiers doivent être réalisés et notamment :

- L'isolation du plafond au niveau -1 du parking souterrain pour limiter la déperdition de chaleur au rez-de-chaussée ;
- Le cloisonnement « toute hauteur » et en majeure partie vitrée du rez-de-chaussée, du 1^{er} et du 2^{ème} étage -ces 3 plateaux étant ouverts sur l'atrium- pour améliorer l'isolation thermique mais également phonique de ces espaces ;
- La faisabilité et le cas échéant la pose sur le toit de panneaux photovoltaïques ;

2/ Remplacement de certains équipements

Malgré des opérations de maintenance régulières, certains équipements seront bientôt obsolètes et devront donc être remplacés à court terme :

- L'évolution de la chaudière et du « groupe froid » ;
- Le système de motorisation des stores ;
- Certaines vitres de la façade endommagées ou qui ont perdu leur pouvoir isolant ;

3/ Travaux de rénovation

Il est enfin nécessaire de programmer la rénovation de plusieurs équipements et matériaux qui sont d'origine : changement des moquettes*, réfection des cuisines* et de certains blocs sanitaires*, peinture sur les murs des plateaux* et de la cage d'escalier, reprise de la signalétique du niveau -1 au parking, etc.

**Travaux à programmer uniquement sur les plateaux du rez-de-chaussée et des étages 1/2/5/6*

Une phase de diagnostic pourra compléter le cas échéant les travaux à effectuer.

Par ailleurs, ces travaux pourront faire l'objet d'un phasage compte tenu des interventions en « site occupé » d'une problématique budgétaire.

La CCI Haute-Savoie recourt à un Maître d'œuvre afin de :

- Diagnostiquer plus finement les travaux à réaliser et les équipements à remplacer ;
- Etudier la faisabilité technique et financière de ces différents chantiers ;
- Phaser les travaux ;
- Mettre en œuvre les marchés de travaux selon les règles de la commande publique ;

- Assurer le suivi des travaux.

Informations complémentaires :

- Estimation prévisionnelle des travaux : 1 086 000 €HT
- Date de fin de travaux (à titre indicatif) : décembre 2026

La consultation s'adresse à un architecte ou une équipe de maîtrise d'œuvre disposant de compétences, références et moyens en matière de :

- Economie de la construction
- Ingénierie fluides
- SSI
- OPC

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

2.3 - Variantes

Variantes facultatives à l'initiative du candidat : aucune variante n'est autorisée.

3 - Les intervenants

3.1 - Contrôle technique

Pour l'exécution du présent marché, le Maître d'Ouvrage sera assisté d'un bureau de contrôle. Le maître d'œuvre doit tenir compte à ses frais de l'ensemble des observations du contrôleur technique, que le Maître d'Ouvrage lui aura notifié pour exécution afin d'obtenir un accord sans réserve tant au stade des études que de la réalisation de l'ouvrage.

3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

L'opération, objet du présent marché relève du niveau II au sens du Code du travail (Loi n° 93-1418 du 31 Décembre 1993).

Le maître d'œuvre doit prendre en compte l'ensemble des observations du coordonnateur sécurité, tant au stade de la conception que de la réalisation de l'ouvrage.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (ATTRI) et ses annexes (notamment la décomposition du prix global forfaitaire (DPGF))
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Cadre de réponse OBLIGATOIRE
- L'attestation de visite
- Plans des niveaux et des équipements par niveaux (en ".wg") disponibles sur demande auprès de lpossety@haute-savoie.cci.fr

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans

l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (cf. Document unique de candidature)	Non
Le justificatif d'attribution par l'INSEE d'un numéro d'identification (SIRET...)	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat : Le candidat devra présenter 2 références d'opération de réhabilitation de bâtiments tertiaire en site occupé comprenant notamment des travaux d'amélioration énergétique	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent le Document Unique de Candidature (DUC) joint au présent DCE.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir

adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (ATTRI) et ses annexes*	Non
*La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Un certificat de visite des locaux (nom et téléphone des personnes à contacter)	Non
Le cadre de réponse OBLIGATOIRE avec note méthodologique libre facultative (5 pages maximum)	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Visites du site possibles les mercredi 22 janvier, lundi 27 janvier et mardi 04 février en réservant un créneau auprès de possety@haute-savoie.cci.fr (en me mettant en copie fbordelier@haute-savoie.cci.fr).

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	45.0 %
2.1-Organisation et expérience de l'équipe projet.	10.0 %
<i>Le candidat présente l'équipe en charge de la mission (identification des intervenants à travers la production des CV).</i>	

<i>Le candidat présente la répartition des tâches entre ses membres (de la phase étude jusqu'à la levée des réserves).</i>	
<i>2.2-Délais d'études (DIAG / AVP/ PRO)</i>	10.0 %
<i>2.3-Organisation et méthodologie pour le phasage des travaux en site occupé</i>	15.0 %
<i>2.4-Appréhension du site par le candidat. Le candidat s'attachera à donner sa perception du site en faisant ressortir les éléments saillants des problématiques posées par le programme et suite à sa visite du bâtiment et du site</i>	10.0 %
3-Prise en compte des enjeux environnementaux. Le candidat décrira sa perception des enjeux environnementaux en fonction des éléments indiqués dans le préprogramme et leurs déclinaisons principales dans la conception du projet	5.0 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les candidats sélectionnés. Elles pourront se dérouler par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Récompenses

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats admis à remettre des prestations et non retenus.

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Grenoble
2 Place de Verdun 38022 GRENOBLE

Tél : 04 76 42 90 00

Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles

R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.